

DCM N° 2025-04/009

Séance du 08 avril 2025

Le conseil municipal dûment convoqué le 08 avril 2025 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 01 avril 2025	La liste des délibérations affichée et publiée le 11 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, VALENTE Nathalie, **(10 présents)**

ABSENT(S) Excusé (s) : DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, SIBILLE Laurent

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M.SIBILLE Laurent	à	Mme BARRET-PAQUES Béatrice
M. DIAS Edouard	à	M.LAVRUT Arnaud

Secrétaire de séance : Madame LACROIX Marie-Paule désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Cession de parcelles communales à la SCI DIO du groupe MONA

La SCI DIO, du groupe MONA, propriétaire de plusieurs parcelles attenantes aux terrains communaux concernés, souhaite acquérir des parcelles communales pour un projet d'extension de sa propriété et d'aménagement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants régissant la gestion du patrimoine des communes,

Vu la demande formulée par la SCI DIO du groupe MONA, propriétaire de plusieurs parcelles attenantes aux terrains communaux concernés, en vue d'acquérir ces parcelles pour un projet d'extension de sa propriété et d'aménagement,

Considérant l'intérêt de cette cession pour la commune, notamment en termes de valorisation du foncier et d'aménagement du territoire,

Considérant que la cession desdites parcelles n'entrave pas les projets d'intérêt général de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession des parcelles communales référencées sous les numéros cadastraux ZD 493 et ZD 461, à la SCI DIO, représentant une surface respective de 7 m² et 263 m² dont 185 m² cédée, pour une superficie totale de 192 m² au prix de 5760 euros selon les conditions définies et après établissement de l'acte authentique par un notaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette cession, notamment la promesse de vente et l'acte notarié.
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette cession, y compris les frais de notaire et d'enregistrement, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.
- **MANDATE** Madame le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
THEVENIN Hélène



Mairie de Choisey
39100